

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juillet 1879.

Bulletin politique.

S'il est une question qui doit exister et puisse même diviser une majorité, c'est assurément cette malencontreuse loi Ferry, qui a soulevé tant de protestations à Paris et dans les départements.

Comment donc expliquer qu'il se soit formé au sein de la Chambre des députés un groupe compact, qui vote comme un seul homme, rejetant invariablement tous les amendements, même ceux présentés par des républicains avérés comme M. Bar-doux.

On ne fera croire à personne que sur les 366 députés qui repoussent unanimement tout ce qui peut déplaire à M. Ferry, il ne s'en trouve pas un pour préférer une rédaction à une autre, pour émettre un avis indépendant, pour se séparer sur une question douteuse du groupe dont il fait partie. L'unanimité absolue, invariable, est l'indice d'un parti peu conciliable avec cette indépendance qui devrait être l'un des principaux éléments de la dignité parlementaire.

Cette attitude de la majorité enlève tout intérêt à la discussion des lois Ferry ; et c'est au milieu de l'indifférence générale que la Chambre poursuit cette odieuse discussion, qui, on le sent, ne changera rien au mot d'ordre que tout le monde connaît. Il s'agit bien de l'enseignement supérieur ! il s'agit bien du projet de loi Ferry ! il s'agit de M. Ferry lui-même, qu'il faut sauver à tout prix. C'est là le grand intérêt du débat, et c'est peut-être ce qui explique le peu d'attention que le public lui accorde.

On est bien plus ému du procès Cassagnac, qui est depuis vendredi le sujet de toutes les conversations et d'une foule de commentaires. C'est à qui donnera du verdict d'acquiescement une interprétation de son gré. Pour les uns, c'est la consécration de la liberté absolue de la presse ; pour les autres, et pour la République française notamment, c'est la condamnation non de la République mais du ministère, qui ne serait pas assez homogène selon le journal gambettiste ; mais alors pourquoi M. Gambetta ne daigne-t-il pas lui apporter l'homogénéité qui lui manque ? pourquoi recule-t-il devant un fardeau qu'il se croit seul capable de supporter ?

Mais l'interprétation de la feuille gambettiste nous paraît dépasser de beaucoup la portée que le jury de la Seine aura voulu donner à son verdict. Nous doutons qu'en acquittant M. de Cassagnac les jurés aient entendu faire œuvre d'hommes d'Etat. Ils se sont bornés à faire cause d'équité et de bon sens en refusant de condamner le journal le Pays, quand tant de journaux radicaux vomissent tous les jours l'injure et le sarcasme, non-seulement contre les ministres et contre le gouvernement, mais contre les lois, contre la religion, contre tout ce que la société française est habituée à respecter. Dans ces conditions, la balance de la justice ne pouvait pencher d'aucun côté, et les douze honnêtes citoyens que le sort avait désignés pour juger l'inculpé ont fait preuve d'un sens droit et d'un tact parfait, en décidant que la justice ne pouvait avoir deux poids

et deux mesures, et que ce qui avait paru tolérable chez les uns devait être toléré chez les autres.

Le seul responsable dans cette affaire, c'est ce groupe parlementaire qui a autorisé les poursuites, comme il votera bientôt pour la loi Ferry, en fermant les yeux sur les conséquences de son vote, en ne se demandant pas s'il est juste ou opportun, mais seulement s'il est républicain.

Avec l'étiquette républicaine, que ne ferait-on pas accepter à cette majorité ? C'est là, hélas ! ce qui donne aux gens sages de si justes appréhensions pour l'avenir !

Aussi ne pouvons-nous pas croire au bruit qui court qu'à la suite du procès Cassagnac, M. le procureur général Dauphin serait décidé à donner sa démission. Pourquoi la donnerait-il ? Comme chef du parquet, il n'a fait qu'exécuter les ordres de son chef hiérarchique, le ministre de la justice. C'est donc le ministre qui devrait se démettre ; mais lui-même n'avait agi qu'au nom du cabinet tout entier : ce serait donc le ministère qui serait démissionnaire. Mais le cabinet a derrière lui pour le couvrir la majorité républicaine, qui a autorisé les poursuites ; cette majorité, qui avait le pouvoir de tout empêcher et qui a tout permis, n'est-elle pas la plus responsable ? et n'est-ce pas elle alors qui devrait se retirer ?

Il est peu probable qu'elle pousse jusqu'à son respect de la logique et de la solidarité. Il est tout aussi peu probable qu'on pousse le mépris du droit et des bienséances jusqu'à sacrifier le moins coupable, c'est-à-dire le magistrat qui n'a eu qu'un tort, celui de déférer aux ordres de la majorité.

LES VRAIS ENNEMIS

DE LA RÉPUBLIQUE.

Les républicains disent souvent aux conservateurs : « Venez avec nous, ne soyez pas hostiles à la République. Nous sommes aussi des conservateurs, et nous désirons comme vous protéger tous les droits, ne point blesser les convictions, satisfaire tous les intérêts. »

Cette invitation est assurément très-courtoise, ces déclarations sont très-sages et assez satisfaisantes.

Mais les actes répondent-ils aux paroles, et les droits les plus légitimes, les convictions les plus respectables, les intérêts les plus sérieux ont-ils été sauvegardés par les républicains ?

Avant d'avoir conquis le pouvoir, l'intolérance pouvait s'expliquer peut-être par les entraînements de la lutte.

Mais depuis que les républicains ont obtenu la majorité dans les deux Chambres, depuis qu'ils sont devenus les maîtres, comment n'ont-ils pas compris qu'ils devaient tenir un peu mieux les promesses faites par eux dans l'opposition ? Comment n'ont-ils pas eu la sagesse et la modération qui pouvaient consolider leur victoire ? Comment ont-ils préféré devenir la tyrannie d'un parti au lieu d'être le gouvernement paternel de toute la nation ? Comment ont-ils oublié ou méconnu les différentes causes qui ont fait sombrer dans le passé les divers essais de République ?

Il était cependant bien facile de comprendre que ce n'était pas en suivant la même route néfaste que l'on pouvait échapper aux mêmes périls.

Les républicains auraient dû se préoccuper un peu plus de la mobilité de l'opinion publique en France et se rappeler davantage avec quelle facilité on abandonne l'Empire pour la Royauté, la Royauté pour la République et la République pour la Monarchie, sous l'une de ses deux formes principales.

Depuis six mois, ce ne sont pas les conservateurs, mais les républicains eux-mêmes qui ont été les plus dangereux ennemis de la République.

Le revirement qui commence à se faire dans l'opinion publique est beaucoup moins l'œuvre monarchique que des adorateurs trop passionnés ou trop intéressés de la République.

La persécution ne réussit guère en France, elle a toujours augmenté les résistances et ranimé les convictions.

La majorité parlementaire est-elle devenue plus sympathique aux électeurs depuis que la minorité s'est trouvée réduite par l'ostracisme et la proscription ?

Les catholiques sont-ils devenus plus indifférents depuis qu'ils ont été persécutés ?

La destitution des fonctionnaires dans toutes les fractions de la hiérarchie administrative ou judiciaire a-t-elle contribué à rattacher à la République les parents et les amis des fonctionnaires et des magistrats victimes de l'intolérance, de l'arbitraire et des convoitises ?

La France catholique ne restera certainement pas républicaine si, par des déclarations et par des actes de persécution, on viole les libertés les plus sacrées, si par des lois semblables à celles qui portent le nom de M. Ferry l'on menace les convictions les plus respectables et les droits les plus légitimes.

La journée du 3 juillet ouvrira-t-elle les yeux aux républicains, et ceux-ci comprendront-ils enfin les défiances et les mécontentements qu'ils provoquent dans l'opinion publique ? Comprendront-ils pourquoi ils rendent de plus en plus difficile pour les conservateurs leur adhésion à la République définitive ?

Et par quelle étrange aberration les franc-maçons et les libres-penseurs qui veulent l'établissement et la durée du régime républicain, se sont-ils laissés entraîner à méconnaître les droits des pères de famille en portant une atteinte si injuste et si maladroite à la plus légitime, à la plus sacrée de toutes les libertés, à la liberté que la conscience ne peut abandonner, à la liberté qui peut seule assurer d'heureuses destinées pour la France ?

A quel degré d'abaissement et de décadence ne serait pas en tout temps condamnée une nation, lorsque toute une génération serait pervertie par de faux sages, par des docteurs insensés et révoltés contre Dieu lui-même ?

L'acquiescement de M. Paul de Cassagnac est un événement d'une haute portée et dont il serait vraiment puéril aux républicains de contester la grande signification.

Il est bien évident que, dans les conditions faites à ces débats judiciaires et parlementaires par le vote de la Chambre et par la poursuite ordonnée par les ministres, l'acquiescement n'aurait pas été possible il y a quelques mois, et le jury aurait hésité à porter un coup aussi dangereux à la République et au gouvernement qui la représente.

Ce n'est pas en vain que, dans les pre-

miers mois de cette année, le procureur général dans un procès aussi solennel aurait fait appel au jury dans les termes suivants :

« Vous êtes les représentants autorisés de la ville de Paris rendant la justice. Pour notre part, nous avons été et nous serons toujours pleins de confiance dans Paris. »

Paris, maintenant presque autant que la province, paraît avoir perdu une grande partie de ses illusions, et ce jury qui représente Paris semble dire aux républicains qu'il serait sage de suivre d'autres voies pour conserver et recruter des partisans à la République.

Il y a six mois, toute l'éloquence de M. Paul de Cassagnac, qui semble grandir à chaque nouvelle épreuve, et toutes les sympathies qu'inspire son caractère chevaleresque n'auraient certainement pas suffi pour lui épargner une condamnation.

Le passé l'a d'ailleurs assez prouvé.

Cette décision unanime d'un jury choisi le mieux possible est un avertissement qu'il serait imprudent de méconnaître.

Mais il y aurait pour les républicains encore plus de témérité à refuser de tenir compte, dans la protestation anti-ferryque, de deux millions de signatures qui représentent certainement la majorité des pères de famille en France.

Comment les républicains sincères refuseront-ils de comprendre que le vote des lois Ferry et la persécution religieuse, qui en sera la conséquence inévitable, éloigneront à jamais les conservateurs du régime républicain et leur feront désirer ardemment le jour de la révision de la Constitution ?

On donne ainsi de plus en plus aux conservateurs le droit de penser que plus l'époque de cette révision sera retardée, et plus la majorité de la nation voudra une forme de gouvernement qui garantisse un peu mieux les droits, les convictions et les intérêts de la totalité de la nation.

Comment espérer de conserver toute la majorité des voix dans la France en froissant les convictions, en voulant soumettre les consciences aux caprices d'une minorité ?

Ce n'est pas en provoquant les malédictions des pères de famille que l'on peut augmenter les enrôlements volontaires de leurs fils dans l'armée républicaine.

Ce n'est pas en faisant la guerre à la liberté de l'enseignement, à la religion, à ses ministres, à Dieu lui-même, que la République peut consolider sa victoire et ne reculer dans l'avenir aucune défaite définitive.

ADRIEN DE LA VALETTE.

Chronique générale.

A la Chambre des députés, M. Girault a déposé hier un amendement au budget portant création d'un service spécial pour renseigner le gouvernement et la Chambre sur l'attitude politique et la conduite administrative des fonctionnaires anciens et modernes de tous ordres.

M. de la Basselière est monté à la tribune. Il a dit que la plupart des ouvrages cités par M. Paul Bert remontent à Calvin.

Quant aux ouvrages modernes qui ont été cités par M. Paul Bert, les uns remontent

au siècle dernier, et, enfin, on n'établit pas qu'ils soient employés dans l'enseignement.

Il paraît qu'au dernier moment le préfet de la Gironde a interdit la réunion publique organisée pour dimanche, à Bordeaux, en l'honneur de Blanqui.

On assure que le prince Napoléon se rendra aux obsèques du Prince impérial; mais la nouvelle mérite confirmation.

La douzième commission parlementaire s'est prononcée en faveur de la proposition de loi avant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale. Il devrait y avoir, en conséquence, un conseiller général par 45,000 habitants ou fraction de 45,000 en sus dans les cantons. De plus, les élections cantonales se feraient désormais au scrutin de liste.

La Patrie croit savoir que le maréchal de Mac-Mahon n'assistera pas à la grande revue qui aura lieu dimanche à Longchamps.

Une chose très-curieuse se produit en ce moment, à propos du prince Napoléon.

Le Palais-Bourbon demanderait son bannissement de France, et l'Elysée s'y opposerait, par toutes sortes de raisons juridiques et politiques. M. Grévy a horreur des mesures dictatoriales.

D'un côté, on ne raisonne pas; le ressentiment et la crainte tiennent lieu de tout; mais, de l'autre côté, on s'appuie sur le droit, la légalité et la justice. Néanmoins, la lutte continuerait avec persistance au Palais-Bourbon, où l'on prétend imposer une volonté à l'Elysée. Les ministres se sont déjà divisés sur cette question, malgré leur prétendue homogénéité; les uns soutiennent le Palais-Bourbon et les autres appuient l'Elysée.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur:

« Nous allons annoncer une nouvelle à laquelle beaucoup ne croiront pas, mais dont nous garantissons l'exactitude, parce que nous avons vu, vu avec nos yeux, ce qui s'appelle vu, n'en déplaise à MM. les républicains: — Dans un régiment de cavalerie de la garnison de Paris que nous ne pouvons désigner autrement, tous les officiers, sans exception aucune, le colonel en tête, se sont cotisés pour envoyer une couronne aux obsèques du Prince impérial, et nous pouvons dire, d'après nos renseignements personnels, que ce n'est pas le seul régiment où le même fait se produit en ce moment. Ainsi, dans une garnison peu éloignée de Paris, tous les officiers et sous-officiers ont versé, les uns 2 fr. et les autres 50 c., pour envoyer une couronne à Chislehurst. »

Nous croyons savoir que le jury s'est prononcé par 9 voix sur 12 pour l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac.

Nous lisons dans le Pays:

« On nous signale un incident qui se serait passé, jeudi, à la cour d'assises, pendant la suspension d'audience, et qui nous paraît tellement extraordinaire que nous ne le mentionnons que sous toutes réserves.

« On sait que M. de Cassagnac, ne pouvant lire publiquement certaines citations de la presse républicaine qui auraient nécessité le huis-clos, avait remis douze copies de ces infamies au président en le priant de les transmettre aux jurés.

« Pendant la suspension d'audience, deux ou trois jeunes gens, attachés, dit-on, au cabinet du garde des sceaux ou de son sous-secrétaire d'Etat, seraient venus fouiller dans les papiers laissés par le président sur sa table.

« Ces messieurs, abusant de l'absence de la cour, auraient mis dans leurs poches plusieurs des copies destinées au jury, en di-

sant à haute voix: « C'est pour M. le ministre de la justice. »

« Le propos aurait été entendu par diverses personnes, notamment par des magistrats qui étaient assis derrière la cour et qui, d'après nos correspondants, seraient restés stupéfaits et indignés d'une pareille action. »

La Gazette des Tribunaux publie une note de laquelle il résulte que M. Andrieux savait parfaitement le véritable nom du « vieux petit employé » de la Lanterne. Cette note ajoute: « Les récentes perquisitions opérées chez divers agents de la préfecture et la saisie des documents trouvés en leur possession ne laissent aucun doute sur la réalité des faits qui ont été portés à la tribune par M. le préfet de police. »

Nous empruntons à une correspondance particulière d'Allemagne les lignes suivantes:

« Vous savez qu'on est très-mécontent à Berlin de M. Waddington et qu'on l'a trouvé d'une faiblesse insigne en consentant au retour des Chambres à Paris. La force de résistance qu'il n'a pas su trouver en cette circonstance solennelle lui manquera pour arrêter la République sur la pente du jacobinisme. Cette fin-là est prévue, et vous comprenez qu'on peut se réserver, se préparer même à jouer le grand rôle dont je viens de vous parler... »

La même correspondance nous dit encore:

« A Berlin, la mort de Prince impérial continue à occuper les esprits. Depuis quelques jours, il circule un bruit fort singulier et que je négligerais peut-être s'il ne prenait chaque jour plus de consistance. Le prince Louis-Napoléon aurait été la victime d'une conjuration franco-maçonnique. Nous ignorons ce qu'il eût été dans l'avenir; mais, dans le présent, il donnait des espérances par sa piété à la Sainte Eglise dont les franc-maçons, on le sait, sont les plus mortels ennemis. Leurs affaires, grâce à la République, vont à souhait en France. Mais si ce prétendant au trône devait réussir dans un temps prochain, que devenait la secte maçonnique? Il lui importait de trancher la vie de ce prince.

« La dernière personne avec laquelle je me suis entretenu de ce bruit, et qui est un diplomate, m'a dit: « Cette mort, après toutes les explications qu'on en a données, me paraît pourtant si mystérieuse, que je ne serais pas éloigné de croire à un complot et à une embûche. »

« Le prince de Galles, en intervenant auprès de l'ex-impératrice Eugénie, pour la décider à laisser partir son fils, n'aurait-il pas cédé à quelques perfides suggestions de franc-maçons que, dans sa loyauté, il ne pouvait soupçonner de mauvais desseins? Grand-maître de la franc-maçonnerie de Londres, qui n'est à ses yeux et aux yeux de la plupart des Anglais qu'une société de bienfaisance, n'aurait-il pas, ainsi que le duc de Cambridge, servi de criminels projets, et cela en toute ignorance? Ce sont des réflexions qu'on fait ici et dont je n'entends pas être l'éditeur responsable. »

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres que le navire de Sa Majesté, l'*Oronte*, ayant à bord le corps du Prince impérial, confié à la garde du colonel Pemberton, a touché vendredi à Madère; mercredi, il est attendu à Portsmouth. Un autel provisoire a été érigé sur le pont de l'*Oronte*, et, tous les jours, l'abbé Rooney, aumônier catholique qui accompagne le corps, y célèbre la messe. Aussitôt que la dépouille mortelle du Prince sera arrivée à Portsmouth, le yacht de l'amiralité, l'*Enchantress*, viendra le prendre pour le conduire à Woolwich où le major général Turner, commandant de la place, prend, sur l'ordre exprès de la Reine, les dispositions nécessaires pour recevoir les restes de ce noble jeune homme, et les conduire à Chislehurst. Le débarcadère sera tendu de noir. On sait que Woolwich est le quartier général du corps de l'artillerie auquel le Prince était attaché par son éducation et par ses traditions de famille. Toutes les troupes de cette arme seront échelonnées entre Woolwich et Chislehurst, et feront la haie en s'appuyant sur leurs armes renversées: seules, deux batteries (une à cheval et l'autre montée), escorteront le cercueil qui

sera suivi également par les élèves de l'Ecole militaire. Une autre batterie prendra position sur la lande, et tirera un coup de canon, de minute en minute, pendant le parcours du cortège. Espérons que la susceptibilité républicaine ne se formalisera pas de ces honneurs rendus par des soldats au jeune soldat qui a été frappé de dix-sept blessures, toutes reçues par devant.

Si, tout en plaignant le Prince impérial moissonné à la fleur de l'âge, on ne peut s'empêcher cependant de lui appliquer le mot de Tacite: *Felix opportunitate mortis*, on reconnaît généralement que c'est un malheur pour le lieutenant Carey de n'être pas mort à la place du Prince ou avec lui. Ce malheureux officier vient d'être traduit devant un conseil de guerre, auquel il devra rendre compte de sa conduite. La nouvelle de cette décision de lord Chelmsford a été fort bien accueillie ici, d'autant plus qu'elle a été prise avant que l'on sût au Cap à quel point l'opinion publique était surexcitée en Angleterre.

Dans la séance de la Chambre des lords du 4 juillet, lord Cadogan a annoncé que des négociations pour la paix étaient engagées avec Cetiwayo et a fait connaître les conditions exigées par l'Angleterre.

Nous ne savons ce qu'il adviendra; mais jusqu'ici la campagne des Anglais contre les Zoulous n'a pas été glorieuse. L'armée britannique a été battue en plusieurs rencontres, et en ce moment encore elle se borne à défendre sa frontière sans pouvoir pénétrer au cœur du pays ennemi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les concerts du Square.

Nous venons d'avoir la bonne fortune, vraiment inespérée, de posséder tour à tour deux excellentes musiques d'infanterie, celle du 77^e et celle du 135^e.

L'une s'est fait entendre vendredi, l'autre samedi et dimanche, au Square du théâtre.

Trois concerts donnés, à vingt-quatre heures d'intervalle chacun, par des régiments de passage, dix-huit morceaux exécutés en trois jours par des musiciens d'élite, voilà ce qui ne s'était probablement pas encore vu à Saumur et qui ne s'y représentera peut-être pas de sitôt.

Donc, il faut avouer que cette fois nous avons été privilégiés.

Notre ville n'a dû la faveur exceptionnelle qui vient de lui être accordée qu'à sa situation géographique, à proximité du camp du Ruchard, vers lequel se rendent les garnisons de Cholet et d'Angers.

Quoi qu'il en soit, les habitants se félicitent de l'heureuse circonstance qui leur a valu trois brillantes soirées musicales.

Autrefois, avant 1868, c'était pour nous un fait très-rare d'entendre une musique d'infanterie: Saumur possédait la musique de l'Ecole de cavalerie, qui, partant où elle était appelée, obtenait de si grands succès et dont nous étions fiers à juste titre.

Depuis la disparition de cette remarquable Harmonie, les musiques de régiment ont fait chez nous des apparitions plus fréquentes.

Celle du 44^e de ligne est la première qui soit venue prêter son concours à nos fêtes hippiques et même à une représentation théâtrale de bienfaisance.

A partir de 1873 jusqu'à ce jour, la musique du 32^e n'a pas cessé d'assister au carrousel de l'Ecole de cavalerie. A ses derniers voyages, elle a supprimé le concert qu'elle offrait chaque année dans le Square, ce que tous les dilettantes ont vivement regretté.

Aussi avec quel bonheur, le 3 août de l'an dernier, chacun avait-il saisi l'occasion d'applaudir à son passage la musique du 77^e de ligne, dont les échos du Jardin du Mail, à Angers, ne cessaient de répéter les délicieux accords! Personne n'ignorait les différents succès de l'harmonieuse phalange. On savait aussi que M. Sineau, nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1876, avait fait preuve, l'année suivante, d'une grande habileté, comme chef et comme musicien, en reconstituant sa compagnie, notablement diminuée par le départ d'un certain nombre d'exécutants dont la classe se trouvait libérée. C'est alors que l'excellent professeur, convaincu que l'étude des œuvres

magistrales est la meilleure école pour former des instrumentistes capables, s'appliqua — et il a atteint son but — à faire jouer aux siens des compositions graves, d'un ample caractère, rendant ainsi plus facile l'exécution des autres genres de musique.

Ce fut donc avec un véritable empressement que le public saumurois, déjà tout sympathique, se rendit en foule au premier concert donné dans le Square par l'harmonie du 77^e. L'exécution de la mosaïque de *Rigoletto* ne tarda pas à prouver que cette musique était supérieure encore à sa renommée. Enfin, l'air varié du *Comte Ory*, suivi d'une valse entraînante, des soli de bugle et de clarinette, la fantaisie de *Faust* et la polka des *Masques*, firent naître le plus vif enthousiasme parmi le nombreux auditoire réuni à l'intérieur et aux abords du Square.

Vendredi soir, à huit heures, malgré l'incertitude du temps, tous les amateurs se dirigèrent vers le lieu habituel des concerts, pour entendre de nouveau la musique du 77^e d'infanterie.

Pendant quelques instants, la pluie est venue nous faire regretter davantage encore l'absence d'un kiosque digne des musiciens, lequel serait pourtant si nécessaire en cette année 1879 qui semble vouloir supprimer l'été comme elle a déjà escamoté le printemps.

Le concert a commencé par *Rollon*, marche militaire de M. Sineau. Ce premier morceau a fait autant valoir le talent du compositeur que l'habileté du chef et des exécutants.

Mais voici la mosaïque des *Dragons de Villars* qui va charmer nos oreilles. Chacun écoute dans un profond silence les différents passages de l'œuvre de Maillart, reproduits d'une façon si merveilleuse par tous les instruments. La superbe romance: « Ne parle pas, Rose, je t'en supplie, » ainsi que cette petite perle musicale: « Moi, jolité, on ne m'avait jamais dit ça, » ont causé les plus agréables sensations.

Une valse de Métra, *le Roi Gambrinus*, a été exécutée avec beaucoup d'art, de même que la *Marche aux flambeaux*, de Meyerbeer.

Dans les grandes villes, les concerts en plein air sont, pour la masse du public, la forme la plus expressive de l'art musical. C'est là, en effet, que le peuple entend souvent pour la première fois les mélodies des opéras en vogue, la valse ou la polka à la mode. Il ne faudrait pas beaucoup de morceaux comme le *pot-pourri* de Leroux pour renouveler ou faire connaissance avec tous les opéras, anciens et nouveaux. Rien de plus original et charmant à la fois que cette réunion d'airs empruntés aux chefs-d'œuvre de nos grands maîtres: *Lucie*, l'*Africain*, le *Domino noir* et plusieurs autres, dans laquelle les musiciens du 77^e ont obtenu un véritable succès.

Une si bonne soirée ne pouvait mieux se terminer que par la polka chantée: *Vive l'Angou!* paroles de M. A. Verrier — un Angevin — et dédiée à M. Sineau. Cette gracieuse production n'était point inconnue en notre ville; puisque déjà, le mois dernier, l'*Echo Saumurois* l'avait offerte à ses lecteurs.

Nous conservons l'espoir d'applaudir de nouveau l'harmonie du 77^e à son retour du camp, le 26 de ce mois: ce sera encore pour tous une véritable fête musicale.

Il nous tarde de parler des deux dernières soirées du Square, où la musique du 135^e régiment d'infanterie s'est fait entendre à son tour.

Disons tout d'abord que le digne chef de cette compagnie, M. A. Elfrique, est un musicien hors ligne qui a formé une foule d'exécutants distingués. D'ailleurs, qui n'a remarqué le soin des nuances, la netteté et le bon goût avec lesquels il dirige l'exécution? Un tel professeur ne peut faire que d'excellents élèves.

Que les habitants de Cholet nous permettent de les féliciter de pouvoir applaudir, chaque semaine, les artistes qui viennent de faire chez nous une apparition.

Le concert de samedi s'ouvrait par un allegro militaire, suivi de l'ouverture de *Suppé*, *Poète et Paysan*.

Nous avons entendu ensuite la fantaisie sur *Nabuchodonosor*, premier chef-d'œuvre que l'illustre Verdi donna, il y a trente-cinq ans, à la Scala de Milan, sous le nom de *Nabucco*, et qui commença pour ainsi dire sa fortune en le faisant proclamer le plus grand maestro de l'Italie.

A la musique de Verdi, grave, sévère, d'un effet puissant, parfois d'une harmonie

sauvage, a succédé celle de Lecocq, gracieuse et légère. La fantaisie sur le *Petit Duc*, opéra encore inconnu sur notre scène, a été fort goûtée des amateurs.

Une polka chantée, sans paroles cette fois, fut encore exécutée. A la fin du morceau, de nombreux bis se firent entendre; mais on nous offrit de préférence la polka des *Ours*, qui clôtura ce premier concert du 135°.

Nous croyons devoir placer ici la pièce suivante, qui nous a été adressée par un habitant de Saumur:

POLKA CHANTÉE

Sur l'air joué ces jours derniers au Square par la musique des régiments de passage.

Vive Saumur! ses côteaux et sa Loire,
Son vieux château, tous ses moulins tournant
Au vent!
Ses pampres verts, le vin qui fait sa gloire,
Ses officiers,
Vaillants guerriers,
Beaux écuyers!

Ne cherchez pas un autre coin du monde
Où le ciel soit d'un plus brillant et pur
Azur,
Où le ciel dore une plus belle onde,
C'est ici qu'on veut revenir
Vivre et mourir.

Pays des Francs, pays des vieux Druides,
Ton sol est plein de débris glorieux
D'héros;
Les Celtes fiers, les Romains intrépides
Sont passés là,
Chantant l'amour et le combat.

O mon pays, je bois à ta richesse,
A ton necker envié par les Rois!
Je bois
A tes vallons que le zéphyr caresse,
A tes enfants, au souvenir!
A l'avenir! X...

Si la soirée de samedi n'a pas été contrariée par la pluie, un vent froid ne soufflait pas moins du nord-ouest: on se serait cru au mois de novembre.

Le lendemain dimanche, une température plus élevée avait fait sortir tout le monde, aussi, à quatre heures, l'estrade où la musique du 135° se trouvait réunie était-elle entourée d'une foule qui s'accroissait sans cesse jusqu'à la fin du concert.

Après l'allegro d'usage, furent exécutées successivement l'ouverture des *Diamants de la Couronne*, les fantaisies sur *Jérusalem*, *il Trovatore* et *le Châlet* (morceau qui n'était pas annoncé au programme), enfin la délicieuse valse des *Roses*, devenue si populaire.

Mentionnons particulièrement les principaux passages de *Jérusalem*, le magnifique opéra de Verdi, qui, avant d'être traduit en français pour la scène du Grand-Opéra, était déjà célèbre en Italie sous le nom de *Lombardi*; puis, du même maître, la fantaisie sur *il Trovatore*, qui charme toujours, même les plus indifférents.

La fantaisie sur *le Châlet*, ce brillant joyau de l'écrin musical d'Adam, a également fait beaucoup de plaisir, notamment le fameux duo: « Dans ce bois de sapins. » C'était là une gracieuseté de M. Elfrique.

Il était près de six heures lorsque se termina ce brillant concert. Nous devons ajouter, pour être juste, que l'exécution des différents morceaux n'a rien laissé à désirer. On a surtout remarqué la précision du rythme et la façon merveilleuse dont toutes les nuances étaient dessinées. L'harmonie du 135° est une des bonnes musiques militaires, elle possède des solistes très distingués qui font le plus grand honneur à son chef; voilà ce qui ne sera contredit par personne. Cette musique a maintenant, elle aussi, droit de cité parmi nous. Elle pourra revenir quelque jour et sera certaine d'obtenir les mêmes succès et d'être accueillie avec la même sympathie.

En attendant, les dates des 4, 5 et 6 juillet 1879 seront précieusement conservées dans le souvenir des habitants de Saumur.
L. D.

Les mœurs de la grande ville nous gagnent: nous en sommes à l'attaque nocturne.

Dimanche, M. Ernoul, marchand de fruits, demeurant à Turquant, se rendait des Rosiers chez lui, monté dans un cabriolet à deux roues. En arrivant à Saint-Lambert-des-Levés, un jeune inconnu de

47 ans environ lui demanda place, ce qu'il accorda volontiers.

Il était onze heures lorsqu'ils atteignirent l'extrémité de la rue du Bellay, à Saumur, où ils se proposaient de prendre un verre de vin; mais l'auberge de M. Cormier étant fermée, ils continuèrent leur route.

A quelques pas plus loin, un groupe de six jeunes gens se présenta à eux, demandant du feu. C'étaient les sieurs Mathieu Bécharel, Antoine et Michel Tessier, qui déjà ont eu maille à partir avec la justice, plus trois autres qui n'ont pas pris part à l'agression.

Sur le refus d'allumettes, Bécharel se jeta à la tête du cheval et l'arrêta; M. Ernoul passa les rênes à son compagnon de route et descendit. Une lutte s'engagea; cependant il dégagna son animal et remonta sur son siège. Pendant ce temps, le jeune inconnu ayant perdu tout sang-froid et dépourvu de courage, s'était sauvé en criant à l'assassin.

Ses cris mirent le quartier en émoi et les secours arrivèrent. L'un des agresseurs avait suivi le propriétaire sur son siège et, dans son cabriolet, le frappait à coups redoublés avec une brutalité sauvage.

Grâce à l'empressement des voisins, les trois coupables ont été reconnus et signalés à la gendarmerie. M. Ernoul, presque sans connaissance et tout contusionné, a été reconduit à Turquant par M. Cormier.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Nous apprenons qu'un festival d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares ainsi que des courses de vélocipèdes auront lieu à Doué le dimanche 31 août prochain.

ANGERS.

Samedi, à midi, la messe pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon a été célébrée en l'église Saint-Laud.

L'autel et le chœur étaient tendus de noir. Des couronnes et des bouquets avaient été déposés à l'entrée du sanctuaire. L'église était remplie; à peine quelques chaises sont-elles restées inoccupées dans les bas-côtés.

M. le curé officiait. Le *Dies* a été chanté pendant la messe. (Union de l'Ouest.)

CONSEILS ET RECETTES.

Le vinaigre. — Le vinaigre que l'on achète est toujours du vinaigre de vin — sur l'étiquette. Voici un moyen bien simple de s'assurer si l'étiquette dit vrai. Dans 50 gr. du vinaigre à essayer, ajoutez petit à petit 20 gr. de carbonate de soude pulvérisé, en agitant constamment, puis abandonnez pendant quelques instants le liquide au repos. L'odeur acide du vinaigre disparaîtra pour faire place à une odeur vineuse caractéristique que ne donneront jamais les vinaigres fraudés.

Moyen pour débarrasser les chevaux de l'attaque des mouches. — Nous voici bientôt à la saison où les mouches deviennent malfaisantes, en attaquant les animaux, surtout les chevaux, avec fureur; nous croyons donc bon de rappeler à nos lecteurs un moyen très-simple de se débarrasser de ces importuns insectes:

A l'aide d'un pinceau, on introduit dans la conque de l'oreille une ou deux gouttes d'huile de Cade (matière tout à fait inoffensive); on répète l'opération chaque semaine, et jamais les mouches n'approchent même de la tête du cheval ainsi préservé.

Dix centimes de cette huile par cheval suffisent pour une saison.

Ajoutons qu'en frottant le ventre et les naseaux du cheval, on le rendrait tout à fait invulnérable.

Vraiment l'expérience coûte trop peu pour qu'on ne la tente pas.

Caisse d'Épargne de Saumur.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'art. 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessus énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1849, seront, au 1^{er} janvier prochain, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre pro-

chain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1879, aux sommes ci-après désignées:

Livret n° 1256. — Dézée, Catherine, femme Deletang, Pierre, âgée de 33 ans au 30 juin 1839, domestique chez M. Louvet, à Saumur, — dernière opération, 1^{er} juillet 1849, remboursement, aura droit à..... 110 f. 84

Livret n° 2490. — Lebeau, Eugène, 34 ans au 12 juin 1842, contre-maître mécanicien à Fontevault, — 17 juin 1849, remboursement..... 481 f. 20

Livret n° 3159. — Proust, Françoise, femme Rebeilleau, 32 ans au 16 juillet 1843, domestique à Aulais, commune de Dampierre, — 11 février 1849, remboursement..... 88 f. 26

Livret n° 3607. — Robin, François, 28 ans au 5 mai 1844, carrier à Champigny, commune de Souzay, — 11 mars 1849, remboursement..... 115 f. 45

Livret n° 4518. — Berthelot, Repée, veuve Lemaitre, Mathuria, cuisinière, chez M. Prévost, à Briacé, commune de Villebriac, — 11 mars 1849, remboursement..... 86 f. 98

Livret n° 4526. — Richer, Louis, 29 ans au 15 mars 1846, journalier à Chacé, — 30 octobre 1849, remboursement..... 95 f. 27

Livret n° 4922. — Blot, Anne, veuve Aubert, François, 28 ans au 26 juillet 1846, couturière, Saumur, — 11 février 1849, remboursement..... 333 f. 95

Livret n° 5070. — Daviau, Louis, ouvrier cordier, rue de Fenet, Saumur, — 21 janvier 1849, remboursement..... 36 f. 66

Livret n° 5106. — Brard, Emile, fils de Florent et de Duperrat, Anne, 10 ans au 22 novembre 1846, à Vernoil-le-Fourier, — 25 mars 1849, remboursement..... 64 f. 27

Livret n° 5234. — Lemé, Clémentine, femme Ducouret, Jean, 31 ans au 21 février 1847; le mari, contre-maître aux travaux du chemin de fer, Nantes, rue Richebourg, 84, — 11 mars 1849, remboursement..... 139 f. 36

Livret n° 5272. — Curieux, Victoire-Héloïse, 21 ans au 28 mars 1847, domestique, Saumur, — 15 avril 1849, remboursement..... 71 f. 34

Livret n° 5289. — Peguin, Louis, 32 ans au 25 avril 1847, gendarme à Vihiers, — 4 février 1849, remboursement..... 113 f. 25

Livret n° 5411. — Arsard, Pierre, 32 ans au 4 juillet 1847, domestique chez M. Cadieu, Saumur, — 4 janvier 1849, remboursement..... 67 f. 73

Livret n° 5412. — Mignon, Jeanne, 40 ans au 4 juillet 1847, domestique chez M. Druault, Saumur, — 7 janvier 1849, remboursement..... 67 f. 82

Livret n° 5504. — Cassegrain, Félicité, 25 ans au 1^{er} août 1847, domestique chez M. Achille Delaveau, Loudun, — 11 mars 1849, remboursement..... 45 f. 70

Livret n° 5527. — David, Louis, ouvrier boucher à l'École de cavalerie, Saumur, — 28 janvier 1849, remboursement..... 57 f. 06

Livret n° 5534. — Reuillé, Louis, 29 ans au 5 septembre 1847, tailleur de pierre, Villebriac, — 14 janvier 1849, remboursement..... 118 f. 63

Livret n° 5625. — Gaillard, Marie, veuve Lisière, Urbain, domestique chez M. Gauchais, à Fontevault, — 14 janvier 1849, remboursement..... 52 f. 36

Livret n° 5708. — Douaire, René, 24 ans au 19 décembre 1847, domestique chez M. Heslon, à Saint-Philbert-du-Peuple, — 28 janvier 1849, remboursement..... 33 f. 07

Livret n° 5721. — Maillet, Pierre, 20 ans au 19 décembre 1847, domestique chez M. Besson, Saumur, — 25 février 1849, remboursement..... 37 f. 01

Livret n° 5745. — Charraud, Denis, 25 ans au 2 janvier 1848, tailleur de pierre, à Nanilly, Saumur, — 11 février 1849, remboursement..... 100 f. 54

Livret n° 5747. — Lefèvre, Anne, femme Effray, Simon; le mari, maréchal-ferrant, place Saint-Michel, Saumur, — 11 février 1849, remboursement..... 212 f. 52

Livret n° 5748. — Fouché, Paul, ouvrier cordonnier, rue de Fenet, Saumur, — 4 mars 1849, remboursement..... 106 f. 55

Livret n° 5751. — Richard, Marguerite, femme Dureau, Florent, 68 ans au 9 janvier 1848, Varrains, — 25 mars 1849, remboursement..... 624 f. 37

Livret n° 5763. — Breton, François, journalier, Vivy, — 28 janvier 1849, remboursement..... 106 f. 61

Livret n° 5764. — Rousseau, Jeanne, femme Hardouin, Joseph, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, — 14 janvier 1849, remboursement..... 49 f. 29

Livret n° 5767. — Epagneul, Henri-Joseph, fils de Henri, et de Sophie Senis, 16 ans au 9 janvier 1848, Alloues, — 4 février 1849, remboursement..... 105 f. 26

Livret n° 5770. — Maillieu, Marie, veuve Fouché, Paul, 70 ans au 9 janvier 1848, chapelière, rue de Fenet, Saumur, — 4 mars 1849, remboursement..... 136 f. 02

Livret n° 5781. — Brisset, René, 30 ans au 16 janvier 1848, ouvrier marinier, Les Rosiers, — 14 janvier 1849, remboursement..... 310 f. 07

Livret n° 5832. — Paudras, François, 39 ans au 6 février 1848, journalier chez M. Jubault, aubergiste, Saumur, — 25 mars 1849, remboursement..... 205 f. 35

Livret n° 5845. — Beranger, Etienne, 33 ans au 13 février 1848, domestique chez M. Robert, aux

Landes, commune de Dénezé, — 28 juillet 1849, remboursement..... 101 f. 49

Livret n° 5850. — Thibault, Pierre, lampiste, Saumur, — 21 janvier 1849, remboursement..... 48 f. 16

Livret n° 6066. — Leguay, Jean, cantonnier, — 22 avril 1849, versement..... 95 f. 25

Livret n° 6077. — Adiseur, Louis-Michel, fils de Louis, et de Chateignier, Jeanne, 13 mois au 20 mai 1849; le père, charron à Saint-Cyr-la-Lande, — 3 juin 1849, versement..... 62 f. 31

Livret n° 999. — Scheil, Joachim, 62 ans au 14 octobre 1838, natif de Sarrelouis (Bas-Rhin), employé à l'École de cavalerie, Saumur, — 28 octobre 1838, versement..... 916 f. 81

Rentes 3 0/0: 80 fr. — Rentes 4 1/2 0/0: 20 fr. — Rentes 5 0/0: 20 fr.

Total général..... 5,316 f. 81 c.

Marché de Saumur du 5 juillet.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chene.	50	—
Fraisier (l'h.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	780	75
Avoines bar.	50	Luzerne	780	68
Fèves	75	Paille	780	48
Pois blancs.	80	Amandes	50	—
— rouges.	80	Cire jaune.	50	190
Graine de lin.	70	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas.	157	qualité (58 k:500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Huile de noix.	50	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 65
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 60
Id.	2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à 55

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 85
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	à 170
Id.	2 ^e id.	à 110
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 60
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Varrains, 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Bourguell, 1878.	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 95
Id., 1877.	1 ^{re} id.	à 105
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 95
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 80
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 85

Théâtre de Saumur.

Jeudi 10 juillet 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. BRASSEUR

Premier comique du théâtre du Palais-Royal.

Avec le concours de MM. NUMA, MONROY, FRAISANT, M^{me} AUBRYS, artistes du théâtre des Nouveautés de Paris.

LA CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. BRASSEUR remplira le rôle de *Colladan*, qu'il a créé à Paris.

Distribution. — Colladan, M. BRASSEUR; Chambourcy, M. Monroy; Sylvain, M. Numa; Cordembois, M. Fraissant; Becht, M. Micheau; Benjamin, M. Albert; Félix, M. Dubois; Cocarel, M. Matrat; Beaucantin, M. Maurice; Joseph, M. Paul; un garçon de café, M. Bernard; un agent, M. Philippe; Léonida, M^{me} Aubry; Blanche, M^{me} Laforet.

Bureaux à 8 h.; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur une émission d'actions que nous annonçons à notre 4^e page sous le titre de: *Banque générale des rentes et valeurs.*

Comme il ne s'agit point d'une affaire nouvelle, mais bien de l'agrandissement d'un établissement financier existant depuis 1875 et ayant toujours fait de brillantes affaires, nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter de cette émission.

Le conseil d'administration, composé d'hommes honorables et pratiques, est une garantie certaine d'un brillant avenir.

Les actions de cette Société ne sauraient donc manquer d'acquiescer promptement une forte plus-value par l'importance des revenus annuels que l'on doit en attendre.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;

toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux

plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 58	20		Crédit Foncier colonial	420	10		Canal de Suez	742 50	1 25	
3 % amortissable	84 60	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	818	30		Crédit Mobilier esp.	1830	5	
4 1/2 %	113 50			Obligations foncières 1877	365 50			Société autrichienne	601 25	12 50	
5 %	116 70			Sec. gén. de Crédit Industriel et commercial	701 25	1 25		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	535			Crédit Mobilier	435	7 50		Orléans	387		
Dép. de la Seine, emprunt 1867	338 50	50		Crédit foncier d'Autriche	634			Paris-Lyon-Méditerranée	388 25		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	527			Est	735			Est	383		
1865, 4 %	544 25	75		Paris-Lyon-Méditerranée	1158 75	3 75		Nord	387 75		
1869, 3 %	490			Midi	870	5		Ouest	384 50		
1871, 3 %	405 25	75		Nord	1506 25	3 75		Midi	381		
1875, 4 %	498	3		Orléans	1210	3 50		Paris (Grande Ceinture)	388		
1876, 4 %	547	75		Ouest	785			Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3065	30		Compagnie parisienne du Gaz	1370			Canal de Suez	571		
Comptoir d'escompte	880	20		C. gén. Transatlantique	582 50	2 50					
Crédit agricole	477 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir, —
4 — 10 — — — express, omnibus, (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — — —
10 — 37 — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.
8 — 21 — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — express, omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — express-poste, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE, BELLE ET VASTE MAISON Au bourg de Chenetutte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois, belle chasse. S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE. 1^e LA FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares; 2^e LA FERME DE LA MORINERIE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 11 hectares; 3^e UN MORCEAU DE TERRE, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 3 hectares 65 ares 13 centiares, compris au cadastre sous le numéro 251, section D. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (330)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CEDER

Une des plus anciennes maisons de commerce de Saumur, pour la fabrication et la vente des VINS MOUSSEUX DE CHAMPAGNE, et la vente des VINS EN PIÈCES. S'adresser à M. A. MORICER, propriétaire de cette maison, à Saint-Florent-sur-Thouet, près Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (331)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre. (332)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1880. LA FERME DE CHOZÉ Située près le château de Chozé, commune de Cizay.

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes; le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares. S'adresser, pour visiter les biens et pour traiter, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, soit audit M^e HACAULT, notaire. (361)

A CEDER

FONDS DE SERRURERIE Rue Saint-Nicolas, 48. S'y adresser, à M. DROUGHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS BELLE CAVE Pouvant servir de magasin. Place du Roi-René. S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879, LA FERME (EN CONSTRUCTION) Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE Sise commune de Neuville (Maine-et-Loire). S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison. (118)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 43, A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e DUFOUR.

COMPAGNIE DES SALINS de la MÉDITERRANÉE

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE Aux 4,400 Actions de 500 francs de cette Compagnie sera ouverte Du 12 au 15 Juillet.

A LA BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

7, Rue Lafayette, à Paris. On peut souscrire par correspondance en envoyant les fonds. On verse 500 francs par action entièrement libérée. Les actions des Salins du Midi sont cotées actuellement 1,250 fr. à la cote officielle. Les demandes inscrites avant l'ouverture de la Souscription publique ne seront pas réduites. Envoi gratuit du Prospectus sur demande affranchie. (355)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, demande une place comme comptable ou employé dans une maison de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BBAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

BANQUE GÉNÉRALE DES RENTES ET VALEURS

Société anonyme fondée par acte du 24 juin 1879. Capital social porté à 2,000,000 de fr., divisé en 4,000 actions de 500 francs chacune. Emission de 3,000 Actions, cédées à 525 francs chacune.

Payables : En souscrivant..... Fr. 50 A la répartition..... 150 Le 1^{er} septembre prochain..... 150 Le 1^{er} novembre prochain..... 175 } 525 fr.

Les souscripteurs qui se libéreront par anticipation jouiront d'un escompte de 5 %. Les actionnaires ont par prélèvement 5 % d'intérêt et 80 % des bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION MM. Ch. DOYEN, ancien agent de change, membre du conseil général de l'Aube; LE BON, banquier, rue Laffitte, 9, à Paris; D. MAUREL DE PEIPIN, banquier, directeur du Comptoir financier et des Travaux publics; P. TROCHON, ancien directeur de la Banque des Rentes et Valeurs. — Directeur : M. P. TROCHON.

La BANQUE GÉNÉRALE DES RENTES ET VALEURS est la transformation en Société anonyme d'une Banque existant depuis 1875, que le développement de ses affaires a décidé à s'agrandir. Elle a une installation et une clientèle toutes faites et de nombreuses affaires en cours. Le but de la Société étant les émissions de fonds d'Etats, d'actions et d'obligations de sociétés, et toutes les opérations de banque et de finances, ses affaires sont sans risques et donnent des bénéfices considérables. Ses actions sont donc des titres à conserver comme sûreté et comme importance de revenus.

La Souscription est ouverte à partir du 10 Juillet. A PARIS : Au Siège de la Société, rue Richelieu, n° 110; Au Comptoir financier et des Travaux publics, rue Villedo, n° 8. EN PROVINCE : chez tous les Banquiers correspondants. Adresser toutes lettres et valeurs à M. P. TROCHON, rue de Richelieu, n° 110, Paris. Prospectus envoyés sur demande. (370)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DR MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. — M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSE BRAVAIS) Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc. Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt Général à Paris, 43, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm. Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. Dépôt à Saumur, M. ERNOUL, pharmacien. (110)